

*Questions orales*

des douzaines de rapports sont parfois établis en même temps et qu'il faut y donner suite.

J'ai demandé ce matin si ce rapport avait été soumis à l'étude de mon sous-ministre. On m'a répondu que non.

**M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest):** Monsieur le Président, n'est-il pas intéressant de noter que ce document existe depuis mars dernier? Le ministre ne sait même pas ce qui se passe dans son propre ministère. J'ai une question supplémentaire.

Ce rapport, qui a fait l'objet d'une fuite et que j'ai présenté à la Chambre hier, déconseille de réduire la formation des contrôleurs de la circulation aérienne, car «il y a déjà pénurie de contrôleurs».

Le ministre va-t-il rejeter toutes les recommandations de ce rapport qui lui a été remis en mars ou avril dernier?

**L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports):** Monsieur le Président, je ne peux absolument pas accepter ou rejeter l'information que renferme un rapport que je n'ai pas vu.

\* \* \*

**LE REVENU NATIONAL**

**M. David Berger (Saint-Henri—Westmount):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Nous apprenons aujourd'hui que le gouvernement songe à embaucher des centaines de personnes qui seraient chargées d'examiner jusqu'à 10 000 déclarations de contribuables Canadiens.

Pourtant, le groupe de travail conservateur sur Revenu Canada recommandait en 1984 qu'on cesse d'aller ainsi à la pêche lorsque le ministre n'a pas de raisons précises de croire que les contribuables n'ont pas respecté la Loi de l'impôt sur le revenu.

Si ces enquêtes étaient à proscrire en 1984, pourquoi ne le sont-elles plus aujourd'hui? Serait-ce que le ministre du Revenu est aussi incapable de mettre fin à la «surpêche» que son collègue, le ministre des Pêches et des Océans?

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue au député qui est revenu à la Chambre. La dernière fois que je l'ai vu. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le Président:** Le commentaire du ministre soulève bien sûr une question: qui de l'un ou de l'autre était absent? Vous pouvez poursuivre.

**M. Jelinek:** Je crois que c'était dans les rues de Lenigrad.

En tout cas, le député n'est pas sans savoir que c'est de l'histoire ancienne et que le ministère cherche constamment des moyens plus efficaces de recouvrer les impôts.

Le député sait également que c'est à la demande du vérificateur général que nous réexaminons les options chaque année. Ce dont il parle n'est encore qu'à l'état de projet pour l'instant. Nous ne sommes pas en train de recruter une armée de percepteurs d'impôt ou de constituer une police fiscale, que ce soit pour l'impôt, la TPS ou autre chose.

Ce que nous voulons, c'est trouver des moyens de recouvrer les impôts de façon plus efficace et plus rentable pour le compte des contribuables canadiens, qui sont pour la plupart honnêtes.

[Français]

**M. David Berger (Saint-Henri—Westmount):** Monsieur le Président, la déclaration des droits du contribuable adoptée par le gouvernement conservateur comprend la présomption d'honnêteté. Le contribuable a le droit, nous dit-on, d'être présumé honnête jusqu'à preuve du contraire.

Comment le ministre peut-il justifier un tel programme qui va à l'encontre de sa propre déclaration des droits du contribuable?

[Traduction]

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, j'aurais voulu qu'il en eût été ainsi durant les 16 à 20 années de règne libéral, mais cela n'a pas été le cas.

Pour en revenir à la question du député, je ne crois pas que le Parti libéral propose ou préconise que le gouvernement fédéral licencie tous les vérificateurs ou élimine toute fonction de vérification au Canada, qu'elle vise l'impôt sur le revenu des particuliers ou sur celui des sociétés. Si c'est cela que propose le Parti libéral, je prierais les députés libéraux de le dire.